

Nom, prénom

adresse

Le

Madame la Présidente du Tribunal,
Monsieur le Président du Tribunal,
de la 28ème chambre correctionnelle
du Tribunal de grande instance de Paris
4 Boulevard du Palais
75001 Paris

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Rémi FILLIAU est convoqué au Tribunal de grande instance (28ème chambre) le 15 décembre à 9 heures. Il lui est reproché des faits de "rébellion" envers un agent des forces de l'ordre, faits qu'il conteste.

Par la présente je tiens à vous faire part du fait que Rémi a participé à une action citoyenne non-violente dont l'objectif était d'interpeller le Président de la République quant au refus de la France de participer au traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté par 122 pays le 7 juillet 2017 à l'ONU.

Cette action se plaçait dans le cadre d'un ensemble plus vaste de manifestations, interpellations, grèves de la faim symboliques se déroulant du 6 août 2017 au 9 août 2017, dans le cadre de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), visant à une prise de conscience des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et ce, toujours dans un contexte excluant tout recours à la violence de la part des militants.

Cette dynamique a été saluée et reconnue par l'attribution, le 6 octobre 2017, du Prix NOBEL DE LA PAIX à ICAN (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires), dont nous sommes membres.

Par ce courrier je déclare mon entière solidarité avec Rémi FILLIAU, militant citoyen, qui fait partie des personnes qui s'efforcent de manière toujours non-violente, souvent humoristique d'interpeller nos dirigeants afin de faire progresser notre société pour le bien de tous.

L'action a été filmée par des militants et sans doute par la vidéo-surveillance du siège de la République en Marche. En conséquence, nul ne saurait sérieusement affirmer que Rémi ou tout autre participant aurait commis un acte de rébellion, alors que nous sommes tous formés à des actions pacifiques qui impliquent de ne jamais résister aux forces de l'ordre ou aux agents de sécurité.

Cette solidarité avec Rémi est d'autant plus fortement affirmée qu'à travers les poursuites initiées contre lui, c'est la libre expression citoyenne sur un sujet d'intérêt général de la plus haute importance qui est attaquée.

Veuillez recevoir Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.